

Coalition québécoise pour le contrôle du tabac

819 rue Roy Est, Montréal, QC H2L 1E4; tél.: (514) 598-5533; télécopieur : (514) 598-5283; courriel : coalition@cqct.qc.ca

MÉMOIRE Augmentation des taxes sur le tabac et investissement dans la lutte contre le tabac

Présenté à
Madame Pauline Marois
Vice-première ministre
Ministre des Finances
Gouvernement du Québec

Date :
Le vendredi 26 avril 2002

Par :
L'Association pour la santé publique du Québec
L'Association pour les droits des non-fumeurs, bureau du Québec
L'Association pulmonaire du Québec
L'Alliance pour la lutte au tabagisme - Région de Québec et Chaudière-Appalaches
La Coalition québécoise pour le contrôle du tabac
Le Collège québécois des médecins de famille
Le Conseil québécois sur le tabac et la santé
La Fédération Québécoise du Sport étudiant
La Société canadienne du cancer - division du Québec

Sommaire :

Attendu que :

- l'augmentation du prix du tabac est une des mesures les plus efficaces pour réduire le tabagisme, surtout auprès des jeunes ;
- sept provinces et un territoire ont récemment procédé à des hausses substantielles des taxes provinciales sur le tabac, en moyenne de 9,37 \$ la cartouche de 200 cigarettes ;
- le Québec (avec l'Ontario) détient les prix de cigarettes les moins élevés en Amérique du Nord, soit un écart de 14,29 \$ au Québec avec la moyenne des neuf autres provinces ;
- la lutte contre le tabac est nettement sous-financée ;
- les taxes provenant de la vente de cigarettes devraient servir pour réduire le tabagisme,

nous réclamons :

- l'augmentation des taxes provinciales sur le tabac de 24 \$ la cartouche d'ici un an et demi, avec une première hausse de 10 \$.
- un investissement d'un montant total de 75 millions \$ dans la lutte contre le tabac ; ce montant devrait être récurrent, atteint de manière progressive et pris à même les revenus provenant des taxes sur le tabac.

1) Le contexte

La hausse des taxes sur le tabac constitue sans aucun doute le meilleur moyen de diminuer l'incidence du tabagisme, plus particulièrement chez les jeunes. Associée à une loi sur le tabac efficace, à des programmes rigoureux de prévention, à du soutien pour ceux qui désirent cesser de fumer, le prix élevé des cigarettes aura un effet rapide et permanent sur les taux de tabagisme.

Une entente informelle fédérale-provinciale (*gentlemen's agreement*), en vigueur depuis 1994, a fait en sorte que les hausses des taxes sur le tabac dans les provinces de l'est du Canada étaient coordonnées de manière à minimiser les impacts d'un prix élevé sur la contrebande potentielle. Dans le cadre de ces ententes, les gouvernements s'étaient entendus pour réévaluer le niveau de taxation à tous les six mois.

Au cours des dernières années, les gouvernements provinciaux de l'est du Canada et le gouvernement fédéral ont procédé simultanément à des hausses de taxes. La dernière hausse annoncée en novembre dernier par madame Pauline Marois était de 2,50 \$.

2) Augmentations provinciales récentes

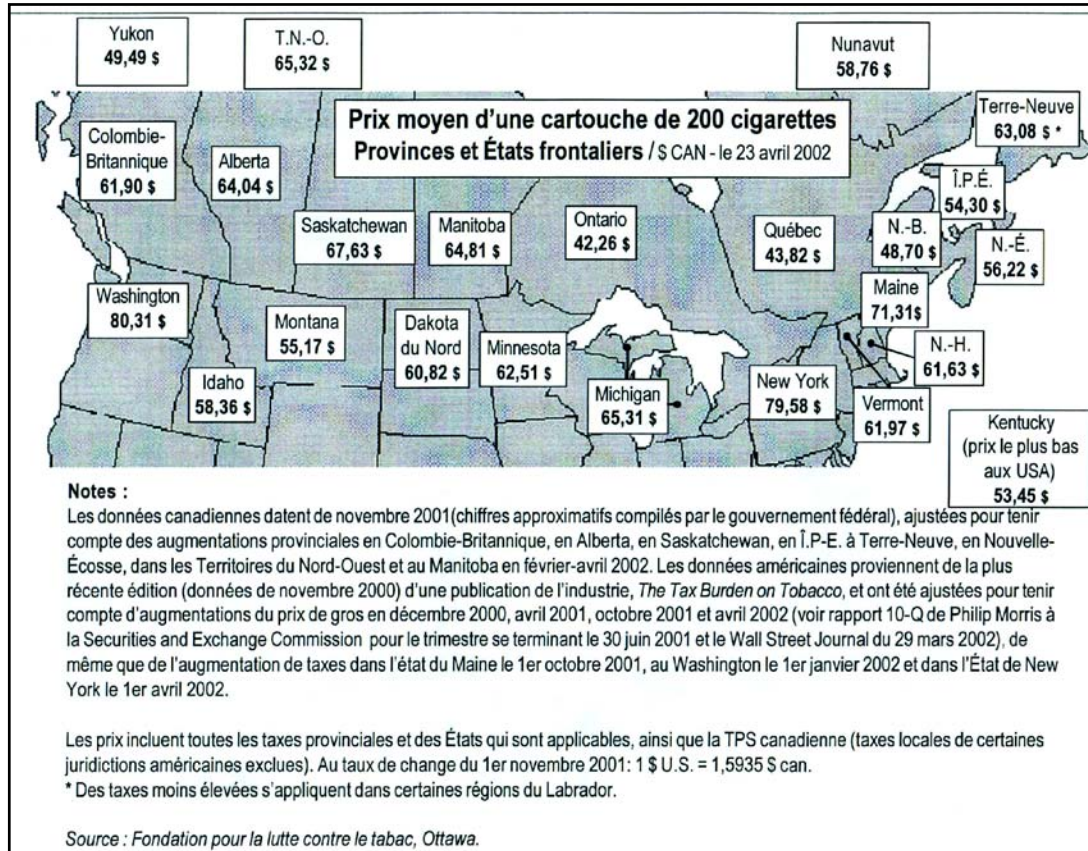
Récemment, plusieurs provinces ont décidé d'augmenter les taxes sans coordonner ces annonces avec le gouvernement fédéral. Ces provinces sont :

• La Colombie-Britannique :	+ 8 \$ / cartouche, 20 février 2002
• L'Alberta :	+ 18 \$ / cartouche, 19 mars 2002
• Terre-Neuve :	+ 5 \$ / cartouche, 21 mars 2002
• L'Île-du-Prince-Édouard :	+ 5 \$ / cartouche, 26 mars 2002
• La Saskatchewan :	+ 14,80 \$ / cartouche, 28 mars 2002
• La Nouvelle-Écosse :	+ 5 \$ / cartouche, 4 avril 2002
• Les Territoires du Nord-Ouest	+ 6 \$ / cartouche, 19 avril 2002
• Le Manitoba	+ 9.80 \$ / cartouche, 22 avril 2002

Étant donné les hausses unilatérales en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard, l'accord informel de 1994 n'est plus. Le Québec peut donc procéder à ses propres hausses sans répercussions significatives. En fait, l'action des autres provinces a plutôt l'effet d'inviter le Québec à suivre ces dernières.

3) Carte des prix

Depuis ces nouvelles hausses, une cartouche de cigarettes au Québec coûte maintenant moins cher que n'importe où ailleurs au Canada et aux États-Unis, à l'exception de l'Ontario où le prix est très légèrement inférieur à celui du Québec.



Le Québec prend de plus en plus de retard face aux autres provinces et aux États américains. Sept des 10 provinces ont annoncé des augmentations de taxes au cours des dernières semaines, pour une hausse moyenne de 9,37 \$ la cartouche, alors que le Québec et l'Ontario étaient déjà les champions nord-américains des cigarettes à bas prix. Dans l'état de New York, les prix ont augmenté de plus de 40 \$ CAN la cartouche depuis novembre 1998.

4) Une occasion majeure pour la santé publique

Ces hausses ont grandement et définitivement changé la situation concernant les taxes sur les produits du tabac. L'immense écart entre les prix du Québec et ceux pratiqués ailleurs en Amérique du Nord offre une occasion unique pour sauver des dizaines de milliers de vies. Par exemple, une seule hausse de 10 \$ la cartouche de cigarettes éviterait le décès prématuré de 30 000 fumeurs adultes québécois actuels¹, sans compter tous les décès éventuels évités chez les jeunes qui, aujourd'hui, ne commenceraient pas à fumer à cause de l'augmentation des prix.

Il est exceptionnel que le gouvernement ait la possibilité d'avoir un impact aussi profond et positif sur la vie de milliers de Québécois et sur le bien-être de la société en général... tout en augmentant simultanément les revenus!

¹ Fondation pour la lutte contre le tabac (Ottawa), tableau « Scénario sur l'impact d'une augmentation du prix de la cigarette au Québec », avril 2002

5) Risque de contrebande

C'est maintenant le Québec (avec l'Ontario) qui représente le plus grand risque pour la résurgence d'activités de contrebande : nos prix sont de loin les plus bas en Amérique du Nord. Le risque de la contrebande inter-provinciale est évident lorsqu'on constate que la différence du prix d'une cartouche entre le Québec et la Saskatchewan est de près de 24 \$.

En ce qui concerne la contrebande par le biais d'exportations vers les États-Unis, le risque est de plus en plus infime. En avril 2001, le gouvernement fédéral, en collaboration avec les provinces, a adopté un système de taxes à l'exportation qui élimine à toute fin pratique la rentabilité de l'exportation de cigarettes aux États-Unis destinées à revenir au Canada sur le marché noir. De plus, 55 millions de dollars ont été alloués à l'Agence des douanes et du revenu du Canada, au ministère du Solliciteur général du Canada, à la Gendarmerie royale du Canada et au ministère de la Justice du Canada pour l'administration, la surveillance et l'évaluation de ces mesures pour combattre la contrebande. Le Québec a également investi plusieurs millions de dollars dans ses propres activités de surveillance.

En effet, en dépit des deux augmentations des taxes en avril 2001 et en novembre 2001 (un total de 8,50 \$ par cartouche au Québec), les exportations de cigarettes canadiennes vers les États-Unis continuent de diminuer, et ce, depuis plus de huit ans².

6) Hausse immédiate des taxes

Dans le contexte des hausses de taxes décrétées par plusieurs provinces canadiennes, les signataires de ce document demandent au gouvernement du Québec une hausse des taxes de 24 \$ sur le prix d'une cartouche de 200 cigarettes d'ici un an et demi, avec une première hausse de 10 \$.

Dans l'immédiat, une telle hausse (10 \$) amènerait le prix d'une cartouche à 53 \$, bien en deçà de la moyenne des prix des autres provinces (58 \$). À terme (avec une augmentation de 24 \$), la cartouche n'en serait qu'à 68 \$, soit à un niveau légèrement supérieur au prix actualisé de 1993 (environ 62 \$) et presque équivalent au prix des cigarettes en Saskatchewan. Sans compter qu'il y aura sans doute plusieurs autres augmentations à travers le Canada d'ici un an et demi.

7) Taxes pas comme les autres

Une augmentation des taxes de 10 \$ la cartouche rapporterait au gouvernement québécois plus de 400 millions \$ en revenus supplémentaires. Une hausse totale de 24 \$ entraînerait des hausses de revenus d'environ 1 milliard \$.³

Nous croyons que les taxes perçues sur la vente d'un produit mortel qui cause autant de dommage à la santé publique ne sont pas des taxes « normales » comme l'impôt sur le revenu ou la TVQ sur d'autres produits et services. Le gouvernement ne devrait pas considérer ces taxes comme étant des revenus « souhaitables », puisque chaque dollar encaissé est accompagné de coûts bien plus élevés pour la société.

² Statistique Canada, « Productions et disposition des produits du tabac », no. de catalogue 32-022-XIB.

³ Fondation pour la lutte contre le tabac (Ottawa), tableau « Impact sur les revenus provenant de la taxe québécoise sur le tabac », avril 2002

Une récente étude des *Centers for Disease Control and Prevention (CDC)* a estimé que chaque paquet de cigarettes coûte à la société plus de 7 \$ US (11 \$ CAN) en soins de santé et en perte de productivité⁴, presque deux fois le coût d'un paquet de cigarette au Québec, et bien plus élevé que les taxes fédérale et provinciale (un total de 3,54 \$ par paquet). Basé sur une extrapolation des résultats de l'étude du *CDC*, le coût pour l'économie canadienne serait de 24 milliards de dollars à chaque année⁵—environ 6 milliards pour le Québec⁶.

Au delà de la réduction du fardeau économique causé par le tabagisme, les taxes provenant de la vente de cigarettes devraient avant tout servir à réduire les 12 000 décès annuels causés par le tabac ainsi que la souffrance de milliers d'autres survivants.

8) Investissement dans la lutte contre le tabac

Une hausse de taxe de 24 \$ la cartouche permettrait au Gouvernement du Québec de mettre en place une stratégie de lutte contre le tabac véritablement efficace. Selon les recommandations des *Centers for Disease Control and Prevention (CDC)*, le budget de la lutte contre le tabac devrait se situer entre 64 et 178 millions \$⁷.

Nous réclamons au moins 75 millions de dollars, soit environ 10,27 \$ per capita. Ce montant (75M \$) représente environ 10 % des revenus de 752 millions \$ que le Québec prévoit générer en 2002-2003 avec ses taxes sur le tabac, avant même que celles-ci soient augmentées.

Nous demandons également que tout investissement dans la lutte contre le tabac soit récurrent, du moins sur une période à moyen terme (comme l'a fait le gouvernement fédéral en avril 2001 en annonçant 480 millions \$ sur 5 ans) et que cet engagement soit rendu public. Cette mesure permettrait au ministère de la Santé et des Services sociaux de planifier le financement de programmes de prévention et de réduction du tabagisme plus efficaces. La lutte contre le tabac se fait mieux par une approche globale et soutenue, incorporant des programmes, des services et des campagnes dont le déroulement se fait sur plusieurs années. Présentement, le ministère peut difficilement s'engager dans de telles opérations.

Compte tenu des questions administratives et de ressources humaines, ce montant devrait être versé de manière progressive dans le budget de lutte contre le tabac. Par exemple, le gouvernement pourrait augmenter le budget de lutte contre le tabac d'au moins 10 millions \$ à tous les ans (conformément à la dernière augmentation de budget, en avril 2001) jusqu'à ce que le montant de 75 millions \$ soit atteint.

Ce montant de 75 millions pourrait financer les fondements essentiels pour une stratégie de lutte efficace contre le tabac, dont

⁴ Étude des *Centers for Disease Control and Prevention*, cite dans « Cigarette smokers costly to economy, data shows » par André Picard, *The Globe and Mail*, 1^{er} avril 2002

⁵ André Picard, « Cigarette smokers costly to economy, data shows », *The Globe and Mail*, 1^{er} avril 2002

⁶ équivalent à 5.844 milliards \$ pour le Québec, au pro rata de la population (population du Québec 2001 (7 302 600) ÷ population du Canada 2001 (29 987 200)). Le taux de tabagisme ayant longtemps été sensiblement plus élevé au Québec que dans le reste du Canada, le chiffre réel est sans doute plus important encore.

⁷ Conversion selon la Banque du Canada des chiffres pour la Caroline du Nord, avec une population comparable au Québec ("Total upper estimate = \$ US 118 626 000, total lower estimate = \$ US 42 591 000"); *Centers for Disease Control and Prevention*, "Best Practices for Tobacco Control Programs", août 1999

- Les programmes de prévention
- Les grandes campagnes médiatiques et d'éducation
- Les supports pour l'arrêt tabagique
- La recherche, la surveillance et l'évaluation
- L'application de la loi
- Le développement de nouvelles politiques
- L'administration, la gestion et la coordination
- La formation
- Les activités juridiques
- Les relations gouvernementales nationales et internationales

9) Diminution du tabagisme

Au cours des dernières années, diverses mesures gouvernementales ont contribué à une réduction remarquable du taux de tabagisme au Québec, qui est passé de 38 % en 1994 à 26 % aujourd'hui⁸. Mais malgré ces progrès, le tabagisme auprès des jeunes Québécois demeure obstinément élevé : 32 % des 15-19 ans étaient fumeurs en 2001 (légère hausse par rapport à six mois auparavant).

Une augmentation des taxes de l'ordre de grandeur de 24 \$ la cartouche aura un impact réel et immédiat sur le tabagisme au Québec. Dans les pays industrialisés, on évalue qu'une augmentation de 10 % du prix des cigarettes provoque une baisse de la consommation chez les adultes de 3 à 5 %⁹. L'effet est plus prononcé chez les jeunes, qui disposent de moins de revenus et sont généralement moins dépendants : les évaluations vont de 6 % jusqu'à 12 % (selon l'étude et la tranche d'âge).

Par exemple, une première hausse de 10 \$ inciterait environ 4 % des fumeurs adultes à cesser de fumer, soit près de 65 000 personnes¹⁰. Près de la moitié de ces personnes peuvent s'attendre à mourir d'une maladie directement attribuable à leur tabagisme ; une seule hausse de taxes a donc le potentiel d'éviter plus de 30 000 décès prématurés. Et c'est sans parler de l'effet dissuasif chez les jeunes qui commencent à fumer. Une hausse de 24 \$ inciterait plus de 8 % des fumeurs adultes à arrêter de fumer, soit l'équivalent d'un potentiel de 67 000 décès évités.

De plus, un investissement adéquat dans la lutte contre le tabac contribuerait davantage à la baisse du tabagisme. Selon l'étude économique du Groupe d'Analyse Économique¹¹, on peut prévoir une baisse annuelle de 1,5 % du taux de tabagisme à l'aide d'une stratégie de réduction de l'usage du tabac qui disposerait d'un financement de l'ordre de 75 millions \$ et qui incorporerait les programmes de prévention efficaces, similaires à ceux de la Californie.

⁸ Santé Canada, « Enquête de surveillance de l'usage du tabac » (pour la première moitié de 2001), janvier 2002

⁹ Banque mondiale, « Maîtriser l'épidémie : L'État et les aspects économiques de la lutte contre le tabagisme », avril 2000

¹⁰ Fondation pour la lutte contre le tabac (Ottawa), tableau « Scénario sur l'impact d'une augmentation du prix de la cigarette au Québec », avril 2002

¹¹ Groupe d'Analyse Économique, « Impact d'un programme anti-tabagique sur le coût des soins de la santé au Québec », 26 mars 2001

10) Économies pour le système de la santé

Cette étude économique¹² a calculé que les économies au système de santé québécois liées à la réduction des maladies cardiaques et des cancers du poumon dus à une baisse de 1 % du taux de tabagisme se situent entre 10 et 20 millions de dollars par année. Ces économies sont récurrentes, année après année, et n'incluent pas les coûts indirects liés au tabagisme comme la perte de productivité.

De plus, un investissement considérable dans la lutte contre le tabac mènerait également à des baisses substantielles des coûts au système de santé. Les économistes ont calculé qu'un investissement de 75 millions \$ (qui engendrerait une baisse de 1,5 % par an) serait non seulement compensé par la réduction des coûts des soins de santé liés au tabagisme, mais produirait un bénéfice net de 35 à 820 millions \$ après dix ans et, ce, en considérant seulement la prévention des cancers du poumon et des maladies cardiaques causés par le tabac¹³.

11) Appui de la population

Il n'y a pas de champ de taxation qui peut générer autant de revenus sans amener de contestations générales des citoyens. En fait, la hausse des taxes sur le tabac est un des seuls champs de taxation qui reçoit l'aval de la population.

Les sondages récents réalisés ici au Québec ainsi qu'ailleurs au Canada (notamment en Alberta, où 70 % appuient la récente hausse des taxes sur le tabac¹⁴) démontrent que la population appuie généralement une hausse de taxe sur le tabac. Étant non-fumeurs, les trois-quarts de la population ne seraient pas touchés par une telle hausse ; de plus, les fumeurs sont généralement d'accord avec les mesures susceptibles de prévenir le tabagisme chez les jeunes ou de venir en aide aux fumeurs qui désirent arrêter.

¹² Groupe d'Analyse Économique, « Impact d'un programme anti-tabagique sur le coût des soins de la santé au Québec », 26 mars 2001

¹³ Groupe d'Analyse Économique, « Impact d'un programme anti-tabagique sur le coût des soins de la santé au Québec », 26 mars 2001

¹⁴ Ipsos-Reid, 26 mars 2002